RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

29 TY NAY
Société civile immobilière
au capital de 10 000 euros
Siège social : [redacted]
805 042 637 RCS Rennes
(la "***Société***")

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 9 JUIN 2026

[...]

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de la Gérance, prend acte de ce que le mandat de gérant de la société Sogecopa a vocation à prendre fin, de plein droit, lors de la réalisation de la fusion-absorption de la société Sogecopa par la société Crédit Agricole Bretagne Habitat Transaction, laquelle fusion-absorption a vocation à intervenir avec effet juridique le 30 juin 2026.

Dans l'hypothèse de la réalisation de la fusion-absorption de la société Sogecopa au sein de Crédit Agricole Bretagne Habitat Transaction, l'Assemblée générale décide de nommer, en remplacement de Sogecopa, en qualité de gérant de la Société :

Crédit Agricole Bretagne Habitat Transaction, société par actions simplifiée au capital de 12.800.000 euros ayant son siège social [redacted] immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 491 649 489

et ce pour une durée illimitée à compter de la réalisation de la fusion-absorption de la société Sogecopa par la société Crédit Agricole Bretagne Habitat Transaction.

L'Assemblée Générale délègue à la gérance de la Société, pour les besoins de la réalisation des formalités requises, tout pouvoir pour constater (i) la réalisation de la fusion-absorption précitée et ainsi la cessation corrélative du mandat de gérant de la société Sogecopa ainsi que la prise d'effet de la présente décision de nomination d'un nouveau gérant en remplacement de l'actuel gérant ou (ii), à défaut de réalisation de la fusion-absorption précitée, la caducité de la présente résolution.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée par 76 voix, 0 voix s'abstenant et 0 voix votant contre.

[...]

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales requises.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée par 76 voix, 0 voix s'abstenant et 0 voix votant contre.

FG

Extrait certifié conforme.

Crédit Agricole Bretagne Habitat Transaction
Gérant
Représentée par M. Florent Gicquel

